

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

N°2015-51

28 octobre 2015



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

#### **SOMMAIRE**

### II – ARS

Arrêté n° 458 portant modification de la dotation globale de soins pour 2015 de l'EHPAD « Louis Taurant » à Aurillac ;

Arrêté n° 457 portant modification de la dotation globale de soins pour 2015 de l'EHPAD « La Limagne» à Aurillac ;

Arrêté n° 455 portant modification de la dotation globale de soins pour 2015 de l'EHPAD « Maisonnée Le Cap Blanc » à Aurillac ;

Arrêté n° 459 portant modification de la dotation globale de soins pour 2015 de l'EHPAD de Raulhac. ;

Décision tarifaire n° 501 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD desTerrasses de la Gazeille *-* 43150 Monastier sur Gazeille ;

Décision tarifaire n° 500 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 du Foyer Saint Jean - 43150 Laussonne ;

Décision tarifaire n° 499 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD le Grand Pré – 43260 Lantriac ;

Décision tarifaire n° 498 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Paradis – 43000 Espaly Saint Marcel ;

Décision tarifaire n° 493 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 du Foyer Notre Dame – 43800 Beaulieu ;

Décision tarifaire n° 492 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD St Dominique – 43500 Craponne sur Arzon ;

Décision tarifaire n° 491 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD St Monique – 43700 Coubon ;

Décision tarifaire n° 490 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Marc Rocher – 43160 La Chaise Dieu ;

Décision tarifaire n° 489 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Villa Marie – 43510 Cayres ;

Décision tarifaire n° 487 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Foyer Vert Bocage – 43700 Brives Charensac ;

Décision tarifaire n° 486 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Saint Dominique – 43101 Brioude ;

Décision tarifaire n° 485 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD les Tilleuls – 43110 Aurec sur Loire ;

Décision tarifaire n° 484 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de

l'EHPAD Les 2 Volcans – 43270 Allegre ;

Décision tarifaire n° 517 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de la SSIAD Sainte Florine :

Décision tarifaire n° 494 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de la SSIAD SANTE ADMR ;

Décision tarifaire n° 514 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Saint Jacques ;

Décision tarifaire n° 513 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD résidence Marie Lagrevol ;

Décision tarifaire n° 512 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de la maison de retraite St Julien Chapteuil – 43260 Saint Julien Chapteuil ;

Décision tarifaire n° 516 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD de Tence ;

Décision tarifaire n° 515 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Foyer Marie Goy – 43800 ;

Décision tarifaire n° 509 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Le Triolet – 43220 Riotord

Décision tarifaire n°508 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD de Retournac – 43130 Retournac ;

Décision tarifaire n° 507 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD CHS STE Marie – 43009 Le Puy en Velay ;

Décision tarifaire n° 511 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Sainte Florine – 43250 Sainte Florine ;

Décision tarifaire n° 510 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD St Roch – 43140 St Didier en Velay ;

Décision tarifaire n° 506 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Bel Horizon – 43006 Le Puy en Velay ;

Décision tarifaire n° 505 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD les Chalmettes – 43000 Le Puy en Velay ;

Décision tarifaire n° 504 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Maison Nazareth – 43000 Le Puy en Velay ;

Décision tarifaire n° 503 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD Les Pireilles – 43230 Paulhaguet ;

Décision tarifaire n° 502 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de l'EHPAD L'Age D'or – 43120 Monistrol sur Loire ;

Décision tarifaire n° 446 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 Du SESSAD du Velay – 43000 Le Puy en Velay ;

Décision tarifaire n° 447 portant modification de la dotation globale de soin pour l'année 2015 de FAM Les Cèdres – 43200 Beaux ; Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins et équipements matériels lourds de soins de Médecine en Hospitalisation complète – Polyclinique La Pergola à Vichy (Allier) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins et équipements matériels lourds de soins de Médecine en Hospitalisation complète –Centre hospitalier de Bourbon l'Archambault (Allier) ;

Renouvellement tacite de l'autorisation d'activité de soins de Psychiatrie adulte en hospitalisation complète et en Placement familial thérapeutique, - Centre hospitalier spécialisé d'Alnay le Château (Allier) ;

Renouvellements tacites des autorisations d'activités de soins de Gynécologie-Obstétrique, Néonatologie sans soins intensifs – Centre hospitalier de Vichy (Allier) ;

Renouvellements tacites des autorisations d'activités de soins de Médecine en hospitalisation complète, Chirurgie en hospitalisation complète, et de l'équipement matériel lourd SCANNER. - Centre hospitalier de Montluçon (Allier) ;

Renouvellements tacites des autorisations d'activités de soins de Longue durée, Médecine en hospitalisation complète, Gynécologie-Obstétrique, néonatologie sans soins intensifs, chirurgie en hospitalisation complète, activité interventionnelle sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie pour les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle. - Centre hospitalier de Moulins Yzeure;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins et équipements matériels lourds de soins scanner – SELARL CIMVI à Vichy (Allier) ;

Décision tarifaire n° 23 modifiant la décision ARS/DOMS/DT15/PH/2015 n° 21 et portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2015 du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce d'Aurillac ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins de longue durée – Centre hospitalier Emile Roux au Puy en Velay (Haute-Loire) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins et équipements matériels lourds de soins au GIE IRM 43 au Puy en Velay (Haute-Loire) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins médecine hospitalisation complète et soins de longue durée – Centre hospitalier d'Yssingeaux (Haute-Loire) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins médecine hospitalisation complète et soins de longue durée – Centre hospitalier Pierre Galice à Langeac (Haute-Loire) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins médecine hospitalisation complète et soins de longue durée – Centre hospitalier de Brioude (Haute-Loire) ;

Renouvellement implicite d'autorisations d'activité de soins – Centre hospitalier de Thiers (Puy-de-Dôme) ;

Décision tarifaire n° 460 portant modification de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD «Le Floret » à Laroquebrou. ;

Décision tarifaire n° 461 portant modification de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de 'EHPAD « Le Château » à Montsalvy ;

Décision tarifaire n° 463 portant modification de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Murat. ;

Décision tarifaire n° 464 portant modification de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Flour ; Arrêté n° 2015/507 portant autorisation de création d'une structure de Lits Halte Soins Santé de 20 lits gérée par l'association CE CLER ;

Arrêté n° 2015/506 portant autorisation de création d'une structure de Lits Halte Soins Santé de 6 lits gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont Ferrand ;

#### II – RECTORAT

Arrêté rectoral du 15 octobre 2015 portant délégation de signature à certains personnels du rectorat en matière d'administration générale ;

Arrêté rectoral du 16 octobre 2015 portant subdélégation de signature en matière de traitements, salaires et accessoires servis aux personnels du second degré ;

Arrêté rectoral du 16 octobre 2015 portant subdélégation de signature en matière de traitements, salaires et accessoires servis aux personnels du premier degré public et privé ;

Arrêté rectoral du 16 octobre 2015 portant délégation de signature aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme- gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap, exerçant des fonctions d'aide individualisée, d'aide mutualisée, d'appui à des dispositifs collectifs de scolarisation;

Arrêté rectoral n° 2015-553 du 25 septembre 2015 portant nomination des administrateurs du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont Ferrand

#### **III- DRJSCS:**

Arrêté n° 2015/150 du 19 octobre 2015 portant renouvellement d'agrément pour l'activité de séjour « vacances adaptées organisées » ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/73 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bussière et Pruns géré par Emmaus pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/74 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Cusset géré par Adoma pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/77 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile géré par l'association hospitalière en Langeadois pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/75 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Montmarault géré par Forum Réfugiés Cosi pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/78 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile géré par l'Association entraide Pierre Valdo pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/72 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Saint Eloy les mines géré par Forum réfugiés Cosi pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/76 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile géré par l'association Viltaïs pour 2015 ; Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/79 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Aurillac géré par l'association France Terre d'Asile pour 2015 ;

Arrêté modificatif n° 2015/SgarDrjscs/71 du 16 octobre 2015 fixant la dotation globale de financement du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Cébazat géré par Adoma pour 2015 ;

#### IV SGAR

Arrêté n° 2015/151 du 20 octobre 2015 portant agrément d'un agent de pôle emploi chargé de la prévention des fraudes ;

#### V – DIRECCTE

Arrêté n° 2015-154 du 28 octobre 2015 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) – modificatif n° 3 .

a k a



# DECISION TARIFAIRE N° 458 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE

## EHPAD "LOUIS TAURANT" - 150782027

Le Directeur	Général	de 1	'ARS	Auvergne
--------------	---------	------	------	----------

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles ;			
VU	le Code de la Sécurité Sociale ;			
VU	la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;			
VU	l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;			
VU	la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;			
VU	le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur François DUMUIS en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne ;			
VU	l'arrêté en date du 12/11/1981 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD "LOUIS TAURANT" (150782027) sis 1, R DE LA JORDANNE, 15000, AURILLAC et géré par l'entité dénommée CCAS D'AURILLAC (150782217) ;			
VU	la convention tripartite prenant effet le 03/07/2012 et notamment l'avenant prenant effet le 06/12/2007 ;			
VU	la décision tarifaire initiale n° 196 en date du 09/07/2015 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de la structure dénommée EHPAD "LOUIS TAURANT" - 150782027.			
VU	la notification de crédits non reconductibles en date du 8 octobre 2015 de la Déléguée Territoriale du Cantal ;  DECIDE			
APTICLE 1 <sup>ER</sup>	La dotation globale de seine noun l'avenue les hadeits in 2015 est en 1181 est extre y 050 acc de co			

ARTICLE 1<sup>ER</sup>

La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, est modifiée et s'élève à 956 060,38 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	846 254.65
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	109 805.73
Accueil de jour	0.00

#### ARTICLE 2

La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 79 671.70 €;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	30.02
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	21.49
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	12.96
Tarif journalier HT	37.60
Tarif journalier AJ	

#### ARTICLE 3

La dotation globale de financement de référence applicable pour l'exercice 2016 s'élève à 943 078,55 € établissant ainsi la fraction forfaitaire à 78 589,87 €.

#### ARTICLE 4

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture CANTAL et de la Préfecture de la Région Auvergne.

ARTICLE 6

Le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CCAS D'AURILLAC » (150782217) et à la structure dénommée EHPAD "LOUIS TAURANT" (150782027).

FAIT A Clermont-Ferrand

, LE 14 OCT. 2015

7Le directeur général

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne,

JOBI MAY